

## Les défenseurs de l'hôpital s'organisent

Le comité de défense de l'hôpital, « en gestation », s'est réuni pour la première fois lundi soir. Une nouvelle rencontre est prévue pour contrer les « menaces ».

« La population a besoin d'un centre hospitalier (CH) comprenant les activités de médecine, chirurgie et obstétrique, et pas seulement d'un dispensaire médicalisé », a déclaré Christine Corvellec, secrétaire de la section CGT du CH de Carhaix, lors de la réunion publique, organisée lundi à la maison des syndicats pour défendre l'établissement et ses activités.

Elle a invité les participants à donner leur avis pour la marche à suivre afin de défendre l'hôpital carhaisien, « qui dispense tous les mois plus de 600 feuilles de paie, dont plus de 100 contractuelles ». Pour la CGT, « les menaces sont très sérieuses pour l'établissement ».

### « Nouvelle donne »

Maire et président du conseil d'administration de l'hôpital, Christian Troadec a confirmé les menaces de restructuration. Fin 2007, il a reçu un courrier de l'Agence régionale de l'hospitalisation demandant de revenir à l'équilibre en 2008. « Mais comment y arriver en si peu de temps, d'autant plus que la moitié des déficits 2007, soit 500 000 €, sont causés par le paiement des médecins intérimaires ? » L'élu, qui a envoyé une lettre au président de Région (*lire ci-dessous*), demande « une union sacrée autour de l'hôpital et l'apport d'une dotation spécifique ».

Jean-Yvon Roudaut, médecin, ajoute qu'« on est face à une nouvelle donne : la tarification à l'activité qui prend progressivement de la puissance. C'est très dur pour les petits hôpitaux, ça entraîne un déséquilibre dépenses-recettes. » « On est en augmentation pour le nombre d'actes chirurgicaux », note de son côté Anne-Marie Lucas (CFDT).

### « Toutes les spécialités »

Le cardiologue Jean-Yvon Roudaut continue : « Si Carhaix doit mettre en avant son service géria-



Quelques 80 personnes ont assisté, mercredi soir, à la Maison des syndicats, à la réunion publique. « Une bonne première étape », selon la CGT.

trie, il faut démontrer que sans plateau technique, la gériatrie n'aurait pas de soins de qualité et que l'hôpital a donc besoin de toutes les spécialités. » Pour la déléguée CFDT, « le seul atout de Carhaix, c'est la centralité. Quand les autres hôpitaux sont pleins, ils amènent les patients ici. »

Le docteur Le Coidic (Poullaouen) propose, quant à lui, qu'on « pose clairement la question de la solidarité républicaine, car la disparition de l'hôpital de Carhaix entraînerait des inégalités sociales ».

Le comité de défense de l'hôpital, qui va être créé à la suite de cette réunion, devra réfléchir à toutes ces pistes. M. Jardin, membre du Comité de défense des usagers de l'hôpital de Douarnenez, ainsi que de la Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, a souligné l'importance d'associer usagers,

élus et personnels hospitaliers à ce comité. La CFDT, qui dit avoir alerté la cellule « offre de soins » du pays Centre-Ouest Bretagne, souhaite, elle aussi, le rassemblement de « toutes les forces représentatives politiques et syndicales » et l'ouverture à la population.

■ Prochaine réunion le jeudi 7 février, à 20 h, en mairie. Objectif, selon la CGT : « Préciser l'organisation et les objectifs concrets de ce comité de défense, encore en gestation. »

### Le maire écrit à Jean-Yves Le Drian

Christian Troadec a envoyé une lettre - datée du 23 janvier - à Jean-Yves Le Drian, président du conseil régional de Bretagne, au sujet de l'hôpital et de « la perte d'un million d'euros en 2007 et sans doute autant, voire plus, en 2008 ». « Face à cette situation urgente, le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation a annoncé sa venue à Carhaix fin mars. D'ici là, je souhaite que la région mène une action exemplaire, comme elle

avait su le faire pour le maintien de l'activité fret de la gare de Carhaix, afin de garantir l'ensemble des services de notre hôpital », écrit Christian Troadec. Le maire souhaite que l'hôpital « soit placé sous la haute protection de la région », au titre du « droit à l'égalité des soins », d'un « réel aménagement du territoire » et d'un « rééquilibrage démographique de la Bretagne ».